Plan Climat Energie Territorial du Grand Montauban Communauté d'Agglomération

Charte d'engagements communs pour :

- Atténuer les impacts des activités du territoire sur le changement climatique
- anticiper la hausse du prix du pétrole
- adapter le territoire au changement climatique

Nom de la structure signataire :

Grand Montauban Communauté d'Agglomération

Préambule

SYNTHESE DES RESULTATS DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

241 000 tonnes équivalent carbone (teq C) sont émises chaque année sur le territoire du Grand Montauban Communauté d'Agglomération. Ces 241 000teq C correspondent par exemple à la combustion de 300 millions de litres de pétrole ou à 5500 allers-retours Terre-Lune.

Les 4 postes qui émettent le plus de gaz à effet de serre sont :

- les déplacements de personnes
- le transport de marchandises
- l'énergie consommée dans le résidentiel
- l'alimentation

UNE FEUILLE DE ROUTE POUR UN TERRITOIRE BAS CARBONE

La réflexion menée en concertation avec les élus, les habitants, les services des collectivités membres et les partenaires du territoire a permis de définir une stratégie d'action pour réduire ces émissions de gaz à effet de serre (-20% en 2020), anticiper la hausse du prix du pétrole et adapter le territoire au changement climatique.

Cette stratégie d'action se décline en cinq axes stratégiques :

Axe 1 :Un aménagement et un urbanisme économes

Axe 2 Une mobilité bas carbone

Axe 3 : Bâtiments performants et énergie

Axe 4 Une économie verte

Axe 5 : L'engagement de tous

Cette stratégie est formalisée par la feuille de route pour un territoire bas carbone détaillée page 3.

UN ENGAGEMENT CONJOINT A TRAVERS UNE CHARTE

De tels objectifs ne sauraient être atteints par la seule action de la collectivité. Aucune réduction tangible des émissions de Gaz à Effet de Serre ne pourra en effet être observée à l'échelle du Grand Montauban sans une **mobilisation conjointe et coordonnée de l'ensemble des acteurs du territoire**. L'enjeu est donc de parvenir à associer dans une même dynamique, décideurs politiques et société civile.
C'est pourquoi afin d'optimiser les chances de réussite de la démarche, il a été proposé que l'engagement des acteurs du territoire soit formalisé au sein de la présente charte.

Feuille de route pour un territoire bas carbone

Axe 1 : Un aménagement et un urbanisme économes

1.1. Intégrer des objectifs climat et énergie dans les documents d'urbanisme
1.2. Développer l'aménagement durable des quartiers et des Zone d'Activités
1.3. Rapprocher habitants et activités pour favoriser les déplacements de proximité
1.4. Renforcer la densité urbaine tout en travaillant sur la forme urbaine

Axe 2 Une mobilité bas carbone

2.1. Réduire l'utilisation de la voiture individuelle
- Développer la dématérialisation et le télétravail
- Développer les plans de déplacement
- Développer le covoiturage
- Réduire la place de la voiture en ville

2.2. Proposer des alternatives efficaces à la voiture
- Développer et promouvoir les transports en communs
- Développer l'intermodalité
- Développer et promouvoir les transports doux, particulièrement le vélo
- Sensibiliser les acteurs du territoire pour une mobilité plus durable

2.3. Réduire l'impact de l'utilisation de la voiture
- Développer l'usage des véhicules sobres
- Réduire les vitesses sur le territoire

2.4. Proposer des alternatives au fret routier
- Développer le transport de marchandises alternatif au routier (centre de transit fer-route, ...)
- Améliorer la logistique des "derniers kilomètres"

Axe 3 : Bâtiments performants et énergie

3.1. Poursuivre la réhabilitation les bâtiments existants et lutter contre la précarité énergétique
- Inciter les bailleurs à optimiser la performance énergétique des bâtiments
- Réduire les consommations des bâtiments les plus énergivores
- Améliorer la performance énergétique des rénovations et réhabilitation

3.2. Renforcer l'exemplarité des pratiques
- Développer le conseil énergétique
- Développer et inciter à la construction de bâtiments exemplaires
- Mettre en place un plan lumière mobilisant secteurs public et privé
- Préférer la réhabilitation à la construction neuve

3.3. Développer les énergies renouvelables et autres ressources locales
- Développer et promouvoir les énergies renouvelables et locales
- Utiliser les déchets pour produire de l'énergie
- Utiliser des matériaux moins émetteurs en GES et privilégier les matériaux recyclés pour les aménagements et la construction

Axe 4 Une économie verte

4.1. Construire l'identité économique du territoire autour de l'économie verte
- Développer les éco-entreprises et les éco-technologies
- Développer l'éco-tourisme ou tourisme durable
- Encourager les circuits courts et l'agriculture de qualité

4.2. Des modes de production et de consommation sobres en énergie et en matières premières
- Développer la maîtrise de l'énergie (secteurs industriel, tertiaire, agricole)
- Encourager le recyclage, la réparation et la réutilisation
- Développer l'écologie industrielle et l'éco-conception
- Mettre en œuvre le programme de prévention des déchets à la source
- Promouvoir les matériaux locaux et éco-matériaux, et organiser/accompagner des filières locales (prise de relais par les fournisseurs)

Axe 5 : L'engagement de tous

5.1.Communiquer sur le Plan Climat et sensibiliser à l'échelle du Grand Montauban
- Mettre en place un plan de communication et de valorisation du Plan Climat
- Déterminer des lieux pédagogiques d'échanges et de communication
- Création d'un forum Plan Climat (échanges, retours d'expériences, etc..)
- Communiquer les informations sur les aides diverses aux habitants
- Monter des journées de sensibilisation
- Organiser des visites (visites de site, par ex)
- Etablir une charte d'adhésion au plan climat

5.2. Sensibiliser sur des thématiques spécifiques
- Eviter le gaspillage alimentaire
- Consommer différemment, acheter « éco-responsables »
- Redécouvrir le jardinage, créer des jardins partagés

5. 3 Former les acteurs sur les thématiques du Plan Climat afin de permettre le changement des pratiques
- Mettre en place un programme éducatif en lien avec le Plan Climat
- Promouvoir et former à l'éco conduite
- Développer des formations professionnelles particulièrement pour les métiers du bâtiment et de l'énergie

Charte d'engagement

Nom de la structure signataire : *Grand Montauban Communauté d'agglomération*
représenté par (nom, prénom) : *Brigitte BAREGES*
en tant que (titre, fonction) : *Présidente*

s'engage à :

ACTION

1. Contribuer aux objectifs généraux du Plan Climat Territorial à savoir la réduction des émissions de gaz à effet de serre l'anticipation de la hausse du prix du pétrole et l'adaptation du territoire au changement climatique
2. Désigner un référent «Climat» chargé de piloter l'engagement de la structure signataire
3. Intégrer dans son fonctionnement et sa **politique interne** la lutte contre le changement climatique et mettre en œuvre d'ici 2020 les **26 actions** du plan d'actions détaillé page 6 de la présente charte
4. Accompagner promouvoir et/ou mettre en oeuvre les 25 actions du Grand Montauban pour 2020 décrites page 5 de la présente charte.

SUIVI ET EVALUATION

5. Suivre les impacts des actions menées en mettant en place les outils d'évaluation et les indicateurs de suivi et mettre en place les éventuelles actions correctives en découlant
6. Transmettre les données recueillies à la structure en charge du suivi et de l'évaluation du Plan Climat

MOBILISATION

7. Participer aux réunions « Climat » regroupant les référents « Climat »
8. Participer en tant qu'acteurs « Climat » à des actions de mobilisation d'acteurs locaux et de partenaires

SENSIBILISATION

9. Sensibiliser son personnel, ses clients, ses usagers, son public, ses fournisseurs, ses partenaires...au changement climatique ainsi qu'aux outils et moyens disponibles de lutte contre le changement climatique

COMMUNICATION

10. Utiliser les outils de communication du Plan Climat pour toutes communications ayant trait aux actions menées dans le cadre du Plan Climat

En s'engageant à participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à l'adaptation du territoire au changement climatique dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial (PCET), le signataire de la charte est autorisé à utiliser l'indication suivante sur tout ses documents d'information et de communication : « *(nom du signataire) participe à la lutte contre le changement climatique en s'engageant dans le Plan Climat Energie Territorial du Grand Montauban Communauté d'Agglomération* ».

La présente charte est annexée au programme d'actions du PCET et en fait partie intégrante. Cette charte est valide jusqu'à la fin de la première période de mise en oeuvre du PCET soit jusqu'au 31 décembre 2013. Jusqu'à cette date, un(des) amendement(s) pourra(ont) être signé(s) afin de signifier un engagement sur une nouvelle action du PCET (ajout d'une nouvelle action).

Fait à ...Montauban..., le ...12/07/2011...

Brigitte BAREGES
Présidente du Grand Montauban
Communauté d'Agglomération

REÇU A LA PREFECTURE
LE: 13 JUIL. 2011

Les 25 actions du Grand Montauban pour 2020

Thèmes	N° de l'action	Actions	Emissions évitées en t équ. C	Total en t équ. C
Aménagement & urbanisme économes	1	Réaliser des AEU pour chaque actualisation de document d'urbanisme (SCOT, PLU) et pour les opérations d'aménagement (ZAC et lotissement)	2 641	2 600
	2	Définir une politique foncière (Établissement public foncier)	/	
Mobilité bas carbone	3	Réduire progressivement l'utilisation de la voiture en centre ville	1 263	11 300
	4	Développer l'offre de transport en commun	460	
	5	Création d'une plateforme multimodale au niveau de la gare	938	
	6	Développer les cheminements doux	329	
	7	Développer des parkings relais en dehors de la ville (avec entrées de ville, gare, lignes de bus)	56	
	8	Réduire les limitations de vitesse dans les zones urbaines (de 90 à 70 km/h)	303	
	9	Soutien du fret ferré (par exemple: promotion d'opérateurs ferroviaires de proximité; centre de transit fer-route…)	7970	
Bâtiment et énergies	10	Poursuivre l'identification de l'habitat énergivore et insalubre sur l'ensemble des communes CAGM (service hygiène) et proposer des financements spécifiques sur les quartiers les plus vulnérables (OPAH/PRI)	3 073	7 200
	11	Favoriser la rénovation plutôt que la construction neuve	1 875	
	12	Développer les réseaux de chaleur bois	2 227	
Une économie verte	13	Identifier les potentiels de développement économie verte dans la perspective de créer un écopôle pour accueillir des éco-entreprises dans une zone de qualité environnementale	1 677	8 000
	14	Développer un partenariat efficace avec la CCI pour animer et dynamiser le tissu économique autour de l'économie verte	3 353	
	15	Préserver les terres agricoles de qualité et constituer des réserves foncières destinées à l'agriculture durable notamment le maraîchage bio (réserves foncières, « pépinière du bio »)	234	
	16	Encourager la création de Ressourcerie / Recyclerie pour favoriser l'activité de réemploi	37	
	17	Mettre en place un plan de prévention des déchets à la source	876	
	18	Réduire les émissions de GES du secteur industriel	1 900	
L'engagement de tous	19	Mettre en place un plan de communication et de valorisation du Plan Climat	9 339	11 600
	20	Création d'une agence locale de l'énergie (ALE) et faire du conseil climat énergies auprès des citoyens	/	
	21	Etablir une charte d'adhésion au Plan Climat	/	
	22	Sensibiliser les scolaires et créer avec eux, des projets sur les thématiques du PCET	/	
	23	Développer des formations pour les artisans et professionnels, et les accompagner tout au long de leur vie professionnelle	/	
	24	Soutenir, créer et communiquer une « filière courte » de producteurs	1 050	
	25	Mettre en place un plan d'action interne pour diminuer les émissions du Patrimoine et Services	1 240	
Total			**40 800**	

Le plan d'actions interne du GMCA

En mutualisation avec la ville de Montauban, le Grand Montauban Communauté d'Agglomération **s'engage à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 20% en mettant en œuvre progressivement d'ici 2020 le plan d'actions suivant :**

Thèmes	N° de l'action	Actions	Action spécifique à Montauban	Emissions évitées par la Ville et le GMCA en t éq C	Total en t éq
Energie	1	Sobriété – Mettre en place d'une Charte / Règlement d'utilisation des locaux de la collectivité		66 t éq C	550 t éq C
	2	Mettre en place du programme de renouvellement des chaudières entre 2007 et 2010 du parc exploité par prestation		64 t éq C	
	3	Poursuivre et approfondir le suivi des consommations d'énergie de l'ensemble du parc de chaudières de la collectivité (P1)		47 t éq C	
	4	Augmenter de l'efficacité des chaudières sur les années à venir sur le parc exploité par prestation		37 t éq C	
	5	Conversion de 3 chaufferies GAZ en 1 chaufferie BOIS	X	3 t éq C	
	6	Elaborer et mettre en place un programme de renouvellement des chaudières non gérées par l'exploitant		64 t éq C	
	7	Améliorer la thermique des bâtiments - Isolation (ouvrants / parois)		133 t éq C	
	8	Acheter des équipements électriques performants		34 t éq C	
	9	Produire de l'électricité à partir du soleil	X	5 t éq C	
	10	Optimiser l'éclairage public	X	97 t éq C	
Déplacements	11	Former les agents à l'éco conduite		139 t éq C	361 t éq C
	12	Prendre en charge de 50% des frais d'abonnement aux transports en commun (bus, train, service vélo…)		98 t éq C	
	13	Inciter au report des déplacements en voiture vers des modes de transport doux		7 t éq C	
	14	Encourager le covoiturage : objectif 25% d'agents qui covoiturent		26 t éq C	
	15	Généraliser les véhicules avec faible étiquette CO2		36 t éq C	
	16	Mettre en place des plans de déplacements des établissements scolaires	X	47 t éq C	
	17	Sectoriser des missions des services "de terrain"		4 t éq C	
	18	Acheter des véhicules électriques		4 t éq C	
Intrants	19	Limiter le gaspillage des denrées alimentaires	X	8 t éq C	167 t éq C
	20	Mettre en place des critères d'éco Conditionnalité dans les achats		11 t éq C	
	21	Acheter des emballages de repas moins carbonés	X	39 t éq C	
	22	Insérer des produits BIO dans les repas servis par le service restauration 2 fois par mois	X	8 t éq C	
	23	Mettre en place de repas bas carbone 2 jours sur 5	X	101 t éq C	
Immobilisations	24	Rallonger de la durée de vie des ordinateurs		22 t éq C	195 t éq C
	25	Acheter des ordinateurs dont le mode constructif est moins émetteur de gaz à effet de serre		2 t éq C	
	26	Construire des bâtiments dont les modes constructifs sont moins émetteurs de gaz à effet de serre		171 t éq C	

Le chiffrage de ces actions n'est pas un chiffrage spécifique au Grand Montauban. Les économies de gaz à effet de serre attendues et précisées dans le tableau ci-dessus sont les économies à attendre pour les deux structures confondues.

En 2011, le Grand Montauban s'engage à :

- mettre en place une plate-forme de covoiturage,
- commencer à former ses agents les plus consommateurs de carburants à l'éco-conduite,
- prendre en charge 50% des frais d'abonnement aux transports en commun (bus, train, service vélo…) de ses agents,
- commencer à mettre des critères d'éco-conditionnalité dans ses achats (produits d'entretien par exemple),
- encourager les agents à abandonner la voiture au profit du vélo en proposant un entretien annuel gratuit du vélo personnel à tout agent venant travailler en vélo.